

## MISE EN PLACE DES P.A.I. DANS LES ECOLES

**le PAI est valable pour la durée de la scolarité dans la même école en l'absence de modification**

(Surligné, les éléments concernant uniquement la ville de NICE)

Directeur d'école

PARENTS

- Annexe 1
- Protocole d'urgence et ordonnance de moins de 3 mois

Pour les P.A.I. « alimentaires » NICE, les demandes y compris celles de renouvellement sont impérativement transmises à réception la famille doit signaler les changements de régime

Envoi sous pli confidentiel au Médecin Education nationale. (ou au médecin PMI pour PS et MS si le poste est pourvu)

La trousse d'urgence est rendue à la famille en fin d'année scolaire

Le secrétariat médical réceptionne les documents

Pour les P.A.I. alimentaire NICE ,  
Transmission à  
Mme GRANDJEAN-CECCON  
Diététicienne ville de Nice  
[virginie.grandjean-ceccon@ville-nice.fr](mailto:virginie.grandjean-ceccon@ville-nice.fr)

Le directeur d'école organise la réunion **A LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2024** pour les nouveaux PAI, les pai modifiés et la mise en œuvre des pai reconduits à l'identique.

L'infirmier(e) de l'éducation nationale apporte ses conseils techniques au directeur  
Les nouveaux Pai et les PAI modifiés requièrent l'expertise du médecin .

**Le jour de la rentrée la trousse d'urgence doit être remise au directeur, en son absence l'enfant ne sera pas accueilli en restauration scolaire**

Famille

Med, Inf E N

Enseignants

ATSEM  
Gérant de cantine  
Responsable periscolaire  
Municipalité  
Infirmières Ville de nice :

1 exemplaire doit être donné à chacune des parties.

La liste des P.A.I. de l'école est à donner à l'infirmière de l'Education Nationale.

**Le document des P.A.I. suit l'élève toute sa scolarité sauf si la famille demande l'arrêt du PAI**